

# Nouveau

## *Le récapitulatif annuel des frais*

Depuis janvier 2009 les établissements de crédit adressent un récapitulatif annuel de frais qui ont été facturés à leurs clients personnes physiques et associations.

### **De quoi s'agit-il ?**

Instauré dans le cadre de la Loi Chatel pour le développement de la concurrence au service des consommateurs, le récapitulatif annuel est une synthèse reprenant l'ensemble des frais et commissions perçus au titre du fonctionnement courant de votre de compte de dépôt l'année civile précédente. Ce document complète les informations dont vous disposez déjà dans vos extraits de compte mensuels.

### **Comment obtenir mon récapitulatif annuel ?**

Vous recevrez votre récapitulatif chaque année en accompagnement de votre extrait de compte du mois de janvier.

### **Quel est son contenu ?**

Le récapitulatif annuel regroupe les frais et commissions perçus sous plusieurs grandes familles d'opérations :

- les chèques, les virements/prélèvements, les effets, les conventions, les cartes bancaires, les opérations avec l'étranger, les découverts...

Sont précisés le nombre d'opérations facturées, leur coût total et le montant total de l'ensemble de ces perceptions sur l'année écoulée.

La nouveauté 2010 vient du fait que les rétrocessions de frais figurent désormais sur ce récapitulatif.



Votre banque, partout dans le monde